



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

- Lors de la séance extraordinaire du 3 août 2021 :

RÈGLEMENT 489-21

Le règlement 489-21 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 484-20, a été adopté

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 26 août 2021

Monique Polard, Directrice générale